



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 21 janvier 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2024-043	Requérant :	Louis-David Demers
	Numéro de lot :	6 063 269
	Adresse civique :	296, rue Saint-Joseph
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser lors de la construction d'un bâtiment de quatre logements, une allée de circulation d'une largeur de 4,67 m et l'aménagement de 3 cases de stationnement en cour avant.</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> interdit, à l'article 12.11, l'aménagement de cases de stationnement en cour avant et prescrit, à l'article 12.23, une largeur minimale de 6,5 m pour une allée de circulation.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre l'aménagement de trois cases de stationnement en cour avant et d'une allée de circulation inférieure de 1,83 m à la norme prescrite.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 6 janvier 2025.



Daniel LeBlanc

Directeur général et greffier-trésorier